

## « Développer l'idée d'une "maison de la République" ouverte à tous » (Abou Lagraa, Chapelle d'Annonay)

Paris - Publié le vendredi 4 mai 2018 à 16 h 00 - Interview n° 119336

« La principale différence entre la Chapelle et un outil labellisé réside dans le fait que ce lieu est entièrement pensé par les artistes. De plus, nous avons la capacité d'accueillir les artistes dans les quatre appartements et les dix chambres que nous louons à l'année avec la Compagnie La Baraka. Dans un CCN, l'argent alloué pour accueillir les compagnies en résidence est vite consommé dans les logements et la nourriture. Pouvoir recevoir les compagnies "comme à la maison", dans une ville où la vie coûte moins cher, permet de se consacrer uniquement à la création », déclare Abou Lagraa, directeur du studio de la Chapelle Sainte-Marie d'Annonay (Ardèche) et de la Compagnie La Baraka, à News Tank le 02/05/2018. Inauguré le 06/04/2018, ce studio de danse contemporaine est installé au sein d'une chapelle du XVII<sup>e</sup> siècle.

« La Chapelle est un lieu dirigé par les artistes et pour les publics », dit encore le chorégraphe, qui souhaite développer l'idée d'une « maison de la République ouverte à tous ». Subventions, accueil des compagnies « du monde entier », actions culturelles auprès de la population et développement de partenariats, Abou Lagraa répond aux questions de News Tank.

### En 2015, vous déclariez à News Tank que votre projet serait « une alternative au modèle existant ». En quoi votre projet diffère-t-il d'un CCN ou d'un CDCN ?

La principale différence entre la Chapelle et un outil labellisé réside dans le fait que ce lieu est entièrement pensé par les artistes. De plus, nous avons la capacité d'accueillir les artistes dans les quatre appartements et les dix chambres que nous louons à l'année avec la Compagnie La Baraka. Dans un CCN, l'argent alloué pour accueillir les compagnies en résidence est vite consommé dans les logements et la nourriture. Pouvoir recevoir les compagnies « comme à la maison », dans une ville où la vie coûte moins cher, permet de se consacrer uniquement à la création. Nous avons souhaité développer l'idée d'une « maison de la République » ouverte à tous. La Chapelle est un lieu dirigé par les artistes et pour les publics.

« J'ai conscience que nous évoluons dans un environnement privilégié.

D'autre part, j'ai conscience que nous évoluons dans un environnement privilégié. Il n'y a que très peu de lieux semblables à la Chapelle, où le public se déplace également pour voir un monument patrimonial. Cela peut rappeler l'Opéra Garnier ou le théâtre de Chaillot. C'est un outil qui nous profite énormément. Et nous souhaitons aussi en faire profiter le public en développant l'intérêt pour cette chapelle du XVII<sup>e</sup> siècle.

### Quel a été le budget des travaux de restauration de la Chapelle Sainte-Marie ?

Il a été de 950 000 €, subventionné par la DRAC (320 000 €), la Région Auvergne-Rhône-Alpes (280 000 €), le Département de l'Ardèche (110 000 €) et la Ville d'Annonay (240 000 €). La Chapelle étant inscrite à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques, nous avons été particulièrement attentifs à sa restauration. D'ailleurs, nous avons entretenu des relations privilégiées avec les architectes. L'idée était vraiment de mettre en valeur cet édifice patrimonial.

### Quel est le budget annuel de fonctionnement du studio de danse ?

« Nous cherchons à développer un mécénat à hauteur de 40 000 €.

Il est de 404 000 €, dont 147 000 € de recettes propres provenant des représentations de La Baraka, ce qui est un budget raisonnable pour un lieu de ce type. Malheureusement, ce n'est pas suffisant, et nous cherchons à développer un mécénat à hauteur de 40 000 €.

### Un des moteurs du projet est de développer un lien avec les publics, et particulièrement avec les habitants d'Annonay. Quelle responsabilité vous sentez-vous vis-à-vis d'eux ?

L'objectif est de faire venir un public diversifié, et prioritairement celui d'Annonay, qui ne dispose pas de scène conventionnée. La danse contemporaine peut paraître opaque pour les non-initiés et je souhaite justement briser le mur qui semble séparer le public de la création contemporaine. Pour cela, nous avons développé plusieurs concepts qui incluent le public. Notamment celui des « Rendez-vous de la Chapelle », qui invite toutes les semaines le public à participer au processus de création en présence des artistes. Cela permet de désacraliser l'image élitiste de la danse contemporaine. Et nous sommes même un peu dépassés, puisque ces répétitions ouvertes affichent complet toutes les semaines.

Mon travail consiste avant tout à traduire le langage chorégraphique. Le problème ne vient pas du public qui ne comprend pas un spectacle, mais plutôt du spectacle lui-même qui n'a pas su se rendre intelligible. Je souhaite prendre ce problème en sens inverse, et en faveur du public. Il faut arrêter de penser que le public ne peut pas comprendre la création contemporaine. Encore une fois, c'est une question de langage : les gens ignorent le terme de « résidence d'artiste », mais en saisissent tout de suite le concept. En tant que professionnels, nous maîtrisons ces termes, mais ma mission est justement de rendre accessibles ces démarches artistiques.

### Quels sont, selon vous, les avantages à bénéficier d'un outil qui n'a pas de label ?

Malgré tous les investissements mis en œuvre depuis des années, la majorité des gens connaissent peu ou mal les outils CCN ou CDCN. Les habitants d'Annonay se sont rapidement approprié la Chapelle. Ils ont tout de suite identifié ce lieu, ce qui n'aurait peut-être pas été spontanément le cas s'il avait été question d'un CCN. Sans restreindre nos exigences, je souhaite rendre ce lieu accessible à tous. D'ailleurs, la plupart de nos représentations sont gratuites. Et pour continuer dans cette démarche, nous allons mettre en place des bus que les personnes âgées pourront prendre pour venir danser à la Chapelle. De même, nous travaillons avec des jeunes danseurs de hip-hop de la MJC d'Annonay. L'enjeu avec les jeunes est qu'ils reviennent. Ils se sentent de fait exclus de cet univers dont ils ne maîtrisent pas les codes. Leur proposer une résidence à la Chapelle, c'est s'assurer qu'ils s'approprient ce lieu. Le plus beau reste de les voir revenir en famille la semaine suivante, cette fois en tant que spectateurs.

« Les habitants d'Annonay se sont rapidement approprié la Chapelle.

Quand le projet a été rendu public, certains ont contesté son utilité, en argumentant que la ville avait plus besoin de routes et de signalisation que d'un studio de danse. Or, le projet de la Chapelle est également d'utilité publique. Nos missions de sensibilisation et d'action culturelle touchent toute sorte de public.

**Accueillir des compagnies internationales et, avec elles, tous les styles de danse, est un des principaux axes de votre projet. Comment comptez-vous mettre en place cette volonté ?**

 *La Chapelle doit servir de centre de diffusion international.*

J'ai longtemps été catégorisé en tant que danseur de hip hop en raison de certaines de mes chorégraphies. Mettre des étiquettes, c'est typiquement français. Le but de ce lieu est justement de pouvoir accueillir toute sorte de danse, avec l'exi-

gence que nécessite la création contemporaine. La Chapelle doit servir de centre de diffusion international et permettre aux habitants d'Annonay de se confronter à une pratique artistique multiple. Pour cela, nous disposons d'une qualité d'accueil et d'une infrastructure d'une qualité rare, avec un plateau de 10 mètres de large et l'acoustique incomparable de la Chapelle. Nous avons accueilli le mois dernier Andréa Rama et la Compagnie Porson's Khashoggi du Luxembourg, dont la création s'apparente à de la non-danse. Je compte bien continuer sur cet élan en accueillant des compagnies du monde entier. D'ailleurs je suis actuellement en contact avec la Ville de New York. Nous n'exigeons rien des compagnies que l'on accueille, si ce n'est une résidence de deux semaines au minimum et un rythme d'une représentation publique par semaine.

Par ailleurs, le lieu accueillera en résidence des artistes faisant partie du réseau des partenaires de la Chapelle, qui comprend le Théâtre national pour la Danse de Chaillot, les Théâtres de la Ville du Luxembourg et le Fonds culturel national du Luxembourg. Ces partenaires privilégiés nous permettent de multiplier les résidences et de bénéficier d'une participation financière. L'un des enjeux de ce lieu est aussi de développer les dynamiques territoriales, et le studio accueillera également des compagnies nationales et de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

## Abou Lagraa



Parcours	Depuis	Jusqu'à
<b>La Chapelle Sainte-Marie d'Annonay</b> Directeur	Avril 2018	Aujourd'hui
<b>Compagnie La Baraka</b> Fondateur et directeur artistique	1997	Aujourd'hui
<b>Maison de la Danse</b> Artiste associé	2015	2015
<b>Les Gémeaux - Scène nationale de Sceaux</b> Artiste associé	2008	2013
<b>Bonlieu, scène nationale d'Annecy</b> Artiste associé	2003	2006

### Danseur et chorégraphe.

23 pièces au répertoire.

Fiche n° 8038, créée le 17/12/14 à 10:19 - MàJ le 04/05/18 à 13:39

## La Chapelle d'Annonay



• **Lieu dédié à la création de danse contemporaine inauguré le 06/04/2018**

• **Missions**

- création, production et diffusion d'œuvres chorégraphiques
- accueil des compagnies
- sensibilisation des publics à la culture chorégraphique

• **Directeur : Abou Lagraa**

• **Contact** : Laure Chaveyriat, administratrice

• **Téléphone** : 09 75 19 86 90

Fiche n° 7055, créée le 03/05/18 à 05:58

© News Tank Culture 2018 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »